

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires Question écrite n° 40224

Texte de la question

M. Yves Fromion attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO. En effet, alors que l'Etat s'était engagé à financer les cotisations de retraite des personnes en préretraite FNE, il n'a pas versé les sommes correspondantes aux régimes AGIRC et ARRCO. Ainsi, d'une part, les retraités actuels sont lésés parce que leur retraite est minorée du fait du non-respect par l'Etat de ses engagements financiers et, d'autre part, les futurs retraités sont très inquiets quant à la validation de leurs trimestres de préretraite. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit le règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur: M. Yves Fromion

Circonscription: Cher (1re circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 40224 Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2000, page 277 **Réponse publiée le :** 17 avril 2000, page 2463